

Saint-Hélen

Intercommunalité.

Les élus rejettent le projet du préfet

Le premier point à l'ordre du conseil municipal, jeudi, a été l'installation d'un nouveau conseiller, suite à la démission d'Alexandrine Prié, de son poste de conseillère municipale. « Selon la loi, le candidat venu sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller élu dont le siège devient vacant », a précisé Pascal Perrin, le maire. Antoine Deconchy, sur la liste de la majorité municipale « Saint-Hélen Aujourd'hui et Demain », a accepté de siéger. Alexandrine Prié qui était membre du CCAS sera remplacée au sein de cette commission, par Solenne Devaux.

Schéma départemental : dans les pas de la comcom

Pascal Perrin a présenté le projet mis en œuvre par le préfet des Côtes-d'Armor pour la Nouvelle organisation territoriale. Pour mémoire, il prévoit le regroupement de Dinan Communauté avec

la comcom Rance-Frémur, au nord et celle du Pays de Caulnes, au sud. Il a exposé le résultat du vote au conseil communautaire du 2 décembre. Après en avoir débattu, les élus hélennais ont suivi, à l'unanimité, les votes des conseillers communautaires.

Dans un premier vote, ils se sont prononcés contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet.

Dans le second vote, ils se sont exprimés pour la motion proposée par Dinan Communauté d'une « Communauté d'agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan en s'appuyant sur les relations privilégiées et structurantes préexistantes ». Un rapprochement qui sera subordonné à l'acceptation d'un protocole, notamment sur la gouvernance, sur la place de Dinan Communauté au sein de la nouvelle entité et la signature d'une charte communautaire.

À suivre